CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE

DE LA COMMUNE DE NAMUR,

Lue à la Convention par les Citoyens Adant, Curé de Chevreuſe, & Saunier, Députés de cette Commune.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE, ET ENVOYÉE AUX 85 DÉPARTEMENS.

Cuc FRC 5714

CITOYEN PRÉSIDENT ET LÉGISLATEURS,

Tandis que les tyrans réuniſſent leurs efforts pour enlever aux enfans de la liberté le fruit de leurs conquêtes, & conſpirent contre le bonheur du monde, la commune de Namur a choiſi deux Français pour porter

Nf W 10454

à la Convention nationale le vœu qu'elle a exprimé de se réunir à la France.

Charles-sur-Sambre, Fleurus, Ham, Vasseignes s'étoient déja empressés de se placer sous l'égide d'un peuple libre, persuadés que là viendroient s'amortir tous les traits lancés par les despotes.

Il étoit utile, citoyens Législateurs, que Namur fût lent à se prononcer, afin d'attester aux tyrans que ses habitans avoient mûrement réfléchi, & qu'une nation ne se donne pas aveuglément.

Les Namurois, entourés des partisans des anciens États, divisés par des factions, dont l'une, en apparence, amie des réformes, mais dans le fond guidée par un intérêt sordide, par l'esprit de vengeance & la fureur du royalisme; l'autre, dévorée par l'esprit de domination, égarant le peuple par les fausses lueurs de l'indépendance: mais cruellement instruits par la trahison de Wan-der-Noth, & ne voulant plus que la démocratie, séduits par les insinuations perfides de ces faux apôtres dont l'existence, dans un pays libre, étoit un crime, ils avoient conçu des craintes pour le maintien de la religion qu'ils professent. Ajoutant à tous ces obstacles vingt-quatre corporations qui avoient des privilèges exclusifs, le peuple, enchaîné dans tous les sens par les combinaisons de l'aristocratie, étoit-il étonnant que la liberté ait éprouvé les douleurs de l'enfantement le plus laborieux?

De-là l'espérance chimérique de former une République particulière, incapable de se soutenir par elle-même, qui auroit été radicalement vicieuse par son organisation essentiellement dépendante, & auroit fini par retomber dans les fers auxquels ils vouloient se soustraire.

Cependant, éclairés sur les véritables motifs de la Convention, & reconnoissant que le libre exercice des

cultes étoit consacré par la déclaration des droits de l'homme ; entraînés par leur penchant [illegible] vers la liberté, soupirant après la Constitution qui va sortir plus brillante de vos mains ; & sur-tout, brûlant du desir de chasser à jamais l'aigle germanique de leur territoire ; ils sont venus avec enthousiasme inscrire leurs noms sur le registre contenant leur renonciation à tous priviléges, leur adhésion au décret du 15, 17 & 22 septembre dernier, & leur vœu de réunion à la République française.

Oui, citoyens législateurs, l'amour sacré de la patrie règne aussi dans le cœur des Namurois ; nous avons lu dans leurs yeux le républicanisme, la sincérité dans leurs embrassemens, la force dans leurs bras entrelacés avec les nôtres ; nulle province de la Belgique n'avoit porté plus de haine à la tyrannie, & n'avoit défendu avec plus d'énergie le droit inconteſtable qu'a une nation d'appliquer au soulagement de tous, des biens donnés abusivement & envahis par l'avarice de quelques-uns.

Ils ont senti que les privilégiés formoient une masse monstrueuse dans un état ; que les corporations devoient être anéanties, & qu'il falloit que le peuple rentrât dans la plénitude de ses pouvoirs.

Elevés à la hauteur de vos principes, convaincus de la nécessité de s'attacher à une nation généreuse & puissante, ils veulent, les Namurois, que la France leur appartienne, ils veulent être de la grande famille.

Les repousserez-vous de votre sein ? Non, citoyens législateurs, nous en avons pour garant l'adoption que vous avez faite de plusieurs provinces.

Incessamment vous recevrez le vœu général du pays de Namur ; mais nous vous jurons, sous les voûtes de ce sanctuaire, que vous affligeriez les communes qui l'ont émis, si vous jugiez convenable dans votre sagesse

675

de ne pas leur accorder sur-le-champ la faveur qu'elles demandent par l'organe de leurs députés.

Nous vous en supplions, veuillez associer à la République une ville précieuse par son influence, par l'éclat de sa conversion, par la pureté de ses sentimens, par l'ardeur avec laquelle elle s'empresse de grossir l'armée française; elle est pleine de confiance dans le général Harville, dont elle apprécie la sagesse et la valeur, dans les commissaires du conseil-exécutif, Bexon & Rigaud qu'elle chérit, qu'elle appelle ses maîtres en révolution, ses guides dans la carrière civique; elle nous a chargés, comme dépositaires de sa confiance après ces deux citoyens vertueux, de solliciter vivement le décret qui doit combler son vœu.

Ce vœu n'est pas douteux, d'après trois mille signatures portées dans le registre que nous devons vous remettre en son nom, & le procès-verbal dont nous allons vous faire lecture.

Réponse du Président.

Citoyens, vous apportez à la Convention nationale le vœu d'un peuple qui a reconnu ses droits. Dès qu'on connoît ses devoirs, il n'y a plus qu'un pas à faire pour les remplir. Le peuple de Namur vient d'émettre son vœu: et dans quel moment! A l'instant même où les ennemis de la liberté nous attaquent avec plus de fureur. La commission qu'ils vous ont donnée d'être leur interprète près de la Convention, vous honore & flatte la Nation française. La Convention nationale délibérera sur votre demande, et vous invite à la séance.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.